

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

16-01-14

Dossier complet le

16-01-14

N° d'enregistrement

F08214F0677

1. Intitulé du projet

Création d'une voie verte entre la Commune d'HERY sur ALBY et le collège René LONGÉ pour permettre aux collègues et habitants d'accéder en déplacements doux aux installations scolaires, sportives et culturelles

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNE D'HERY SUR ALBY 74120

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean Louis DUBOIS, Maire

RCS / SIRET

21740142100011

Forme juridique

Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 (non publiée dans le site
legifrance)

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Création d'une voie verte en parallèle à une route Départementale à fort trafic, qui reliera la sortie du village d'HERY SUR ALBY et le Collège René LONGÉ (ALBY/CHERAN) réalisée pour partie sur la commune d'HERY S ALBY et pour partie sur la commune d'Alby sur Chéran. La Commune d'HERY et d'Alby sont en groupement de communes et la commune d'HERY agit pour le compte de la commune d'Alby S Chéran

4.2 Objectifs du projet

Le collège René LONG situé sur la commune d'Alby sur Chers est situé sur la Route départementale 3. Sur l'emprise sont développées des installations sportives (stade gymnase -) culturelles - (Ecole de musique audiotourisme -) qui sont fréquentées par les habitants de la commune. Par ailleurs les élèves se déplacent actuellement sur cette route sur la départementale qui n'a pas d'accès et sécurisée et sur laquelle, selon les données du Conseil Général, circulent environ 1000 véhicules par jour et 1000 poids lourds en moyenne journalière.

Il s'agit donc principalement de sécuriser cet itinéraire en mettant en place un déplacement dédié conforme aux exigences environnementales. Par ailleurs cette voie verte est partagée par la commune d'Alby sur Chers sur laquelle elle est située pour 50%.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet sera réalisé lorsque les parcelles seront acquises à l'issue d'une procédure d'expropriation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il s'agit d'une voie parallèle à la départementale qui sera déviée par les communes utilisatrices.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le dossier n'est pas soumis à l'autorité administrative des lors que la voie verte est réalisée sur des terrains privés acquis par les collectivités locales.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

examen au cas par cas préalable à une étude d'impact éventuelle

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur 900 mètres - largeur 5,0 mètres (comprise de la voie 2,5 mètres) = 4500 m ² .	1,406 m ² estimation de Force de travail

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Hery sur Alby
40 chemin des écoliers
74500 HERY SUR ALBY

Flairie
4 Rue étroite

74500 ALBY SUR CHARENTAIS

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage agricole

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la commune d'Uzéy approuvé le 11.09 2006
PLU de la commune d'Alby sur Cherin approuvé le 2/2/10
Les 2 communes ont inscrit un emplacement réservé dans leurs PLU respectifs

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne me paraît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact s'agissant d'une faible emprise sur le milieu agricole, construit en parallèle à une route départementale, sans effets sur l'environnement.

Le projet a reçu l'accord du Conseil Général (propriétaire d'une parcelle).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe - plan de situation -
Annexe Notice du dossier de prise en considération du projet
comprenant des photos -

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

HERY SUR ALBY

le,

6/11/13

Signature

Le Maire
JL DUBAI



MAITRE D'OUVRAGE:

HERY-SUR-ALBY CREATION D'UNE VOIE VERTE LE LONG DE LA RD3

MAITRE D'OEUVRE:



DOSSIER DE PRISE
EN CONSIDERATION

- 2 -
Notice

Introduction

La commune de Héry sur Alby souhaite réaliser une voie verte le long de la route départementale n°3 entre l'entrée du chef-lieu et le collège René Long à Alby-sur-Chéran.

L'objectif de cette étude est de réaliser une continuité piétonne et cyclable de 2.5 m de large, en sécurité, en dehors de l'emprise routière. La longueur du projet est de 900 mètres, décomposé comme suit :

- 445m sur la commune de Héry-sur-Alby,
- 455m sur la commune de Alby-sur-Chéran.

Ce Dossier de Prise en Considération a pour but de proposer un aménagement répondant aux différents enjeux et d'obtenir un avis technique et une participation financière du département de la Haute-Savoie.

Analyse de l'existant

Profil de la RD3

Sur tout le secteur d'étude, la RD 3 ne présente pas de bande de récupération. L'accotement existant présente une largeur de 1m maximum.

Cette largeur ne permet pas un cheminement sécurisé entre Héry et le collège pour les élèves et les usagers des installations sportives.

En termes de profil en long, deux sections sont identifiables :

- Une section à forte pente, en moyenne 5.4% sur la moitié du linéaire allant de la limite communale à l'entrée du chef-lieu, en remblai par rapport à l'aval.



Section de la RD à forte pente - Photo Uguet



- Une section à faible pente, en moyenne 2.7%, principalement sur la commune d'Alby, en léger déblai ou remblai par rapport à l'aval.



Section de la RD à faible pente - Photo Uguet

**Rétablissements
sur existant**

Rétablissement Sud :

L'extrémité Sud du projet de la voie verte concerne l'entrée du Chef-Lieu d'Héry-sur-Alby. Elle est caractéristique d'une entrée d'agglomération : vitesse règlementaire de 50 km/h, déport de la voie d'entrée, îlot de séparation.



Entrée de Héry-sur-Alby - Photo Uguet

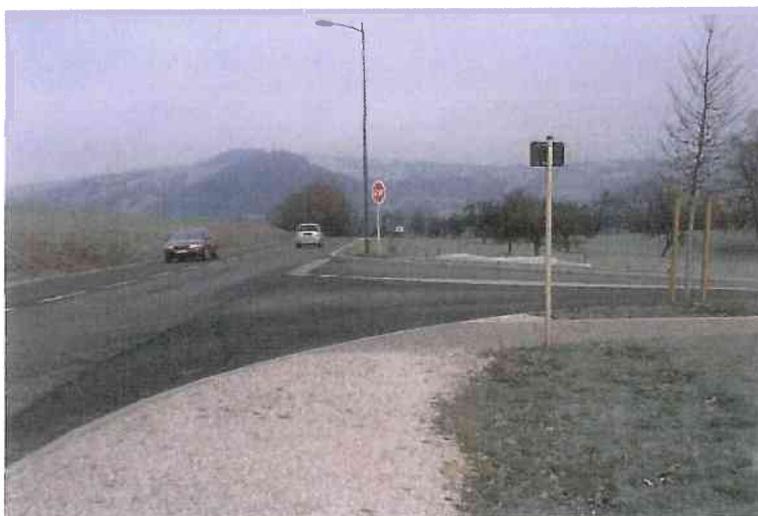
Cet îlot de séparation est coupé en deux permettant l'insertion des riverains sur la route départementale.



Ilot d'entrée d'agglomération avec voie d'insertion - Photo Uguet

Rétablissement Nord :

L'extrémité Nord du projet se situe à proximité du collège René Long. A cet endroit, un trottoir en béton désactivé relie le collège à la route départementale.



Carrefour entre la route du collège et la RD n°3 - Photo Uguet

Accès agricoles Entre les deux extrémités, plusieurs accès agricoles sont présents. Celui qui semble le plus circulé est également le plus problématique. En effet, il se situe en intérieur de courbe et possède une forte pente (15%).



Accès agricole - Photo Uguet

Sur la commune d'Alby, la route départementale étant au niveau des terrains agricoles, les accès sont diffus.

Réseaux

Un collecteur d'eaux usées se situe sur une partie du linéaire du projet.

Une ligne électrique basse tension passe également à proximité du projet.

Un réseau France Télécom passe tout le long de la route, sous accotement, du côté du projet.

Ces réseaux ont très peu d'influence sur le tracé.

Lorsque la route départementale est au-dessus des terrains agricoles, (70% du tracé concerné), aucun système de collecte des eaux n'est présent. Les écoulements sont diffus et se concentrent au point bas des terres agricoles, en limite des deux communes, où un fossé a été réalisé.

Lorsque la route départementale est déportée par rapport à la route départementale, (30% du tracé concerné), un fossé est présent et ramène les eaux vers l'accès au collège.



Fossé -Photo Uguet

Propositions d'aménagement

La proposition évoquée ci-après cherche à répondre au mieux aux différents problèmes évoqués dans l'introduction et l'analyse de l'existant :

- Sécurisation des piétons et cycles,
- Insertion de la voie verte aux extrémités du projet,
- Intégration des accès agricoles,
- Gestion des eaux pluviales et des réseaux existants.

Profil en travers et sécurité L'aménagement présenté propose une largeur de voie verte de 3.10 mètres entièrement séparée de la route départementale, composée :

- D'une bande revêtue en BBSG de 2,5m,
- De deux accotements de 30 cm chacun.

La distance entre la voie verte et la RD3 varie en fonction de la section. La distance minimale est de l'ordre de 1,5 mètre, la distance maximale est-elle de 5 mètres.

Les talus de reprise de niveau n'excèdent pas 3h/2v en existant et 2h/1v en création.

La séparation physique entre les deux entités est assurée par une glissière mixte bois-métal. Celle-ci peut être présente :

- Sur tout le linéaire sauf lorsque la voie verte est séparée par les fossés.
- Sur une partie du projet, en intérieur de courbe.

La nécessité d'une lisse inférieure en protection pour les deux roues est à définir.

Les intersections avec les accès agricoles donneront la priorité à la piste cyclable.

Profil en long Sur la commune d'Alby, la voie verte s'adapte aux pentes du terrain naturel.

Sur la commune de Héry, afin de minimiser les remblais sans trop accentuer la pente (6% maximum), la voie verte est aménagée dans les talus de la RD.

Insertion de la voie verte aux extrémités du projet

A l'extrémité Sud, l'aménagement prévoit une reprise de l'îlot dans lequel pourront s'insérer les cyclistes désirant rejoindre la route départementale.

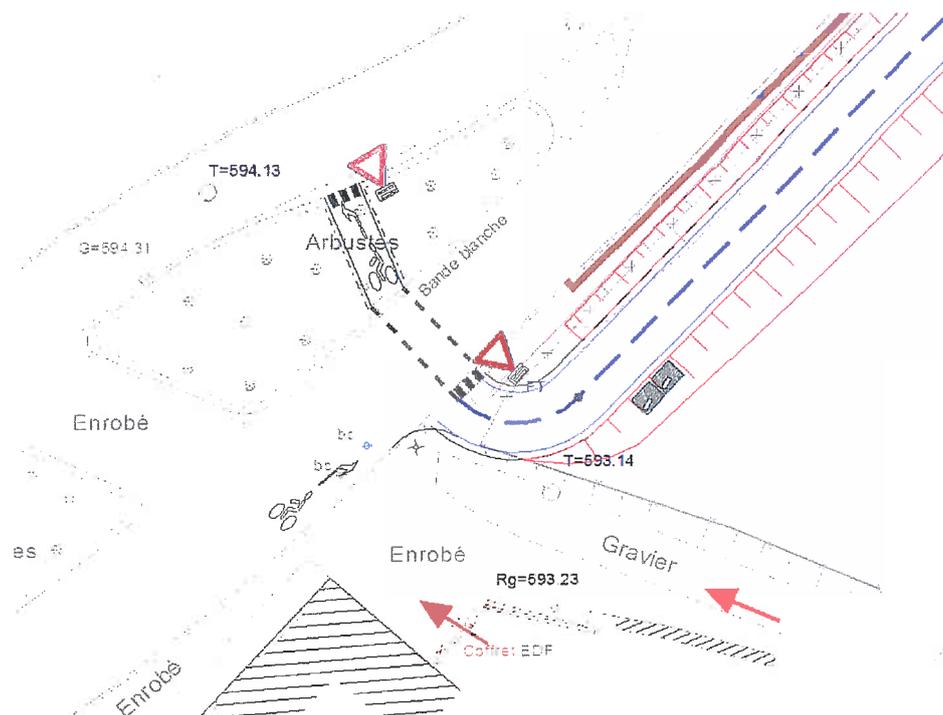
Cette insertion s'effectue perpendiculairement aux voies de circulation. Ci-dessous les photos des visibilitées aux débouchés de la piste.



Visibilité voie descendante - Photo Uguet

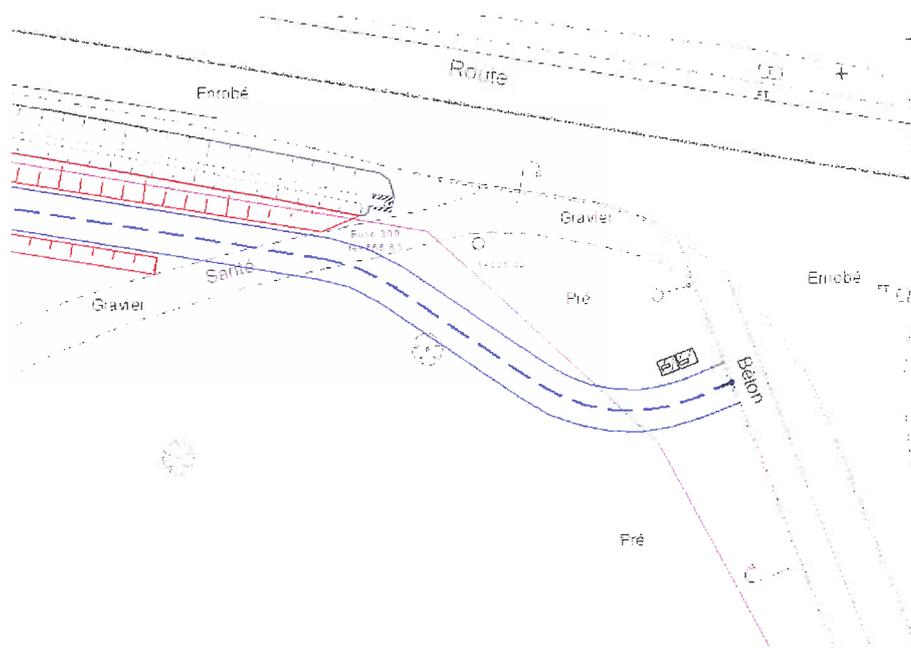


Visibilité voie montante - Photo Uguet



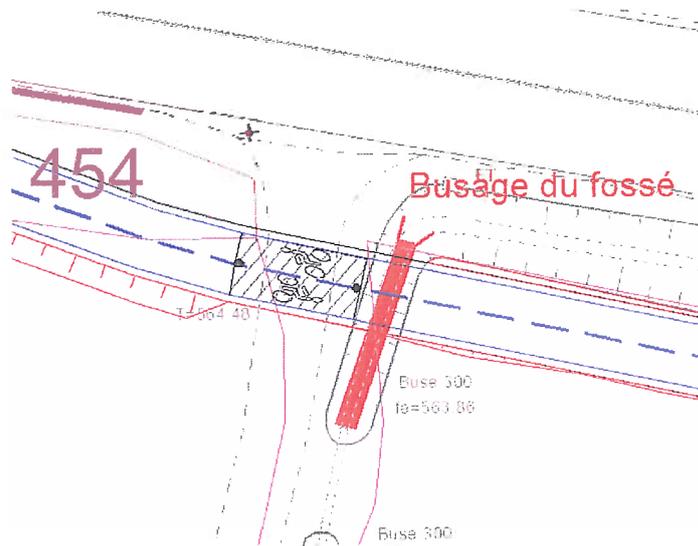
Principe de raccordement Sud - Plan Uguet

A l'extrémité Nord, le raccordement sur le trottoir se fait par l'intermédiaire d'un dévoiement afin de signaler aux cyclistes la fin de la voie verte.



Principe de raccordement Nord- Plan Uguet

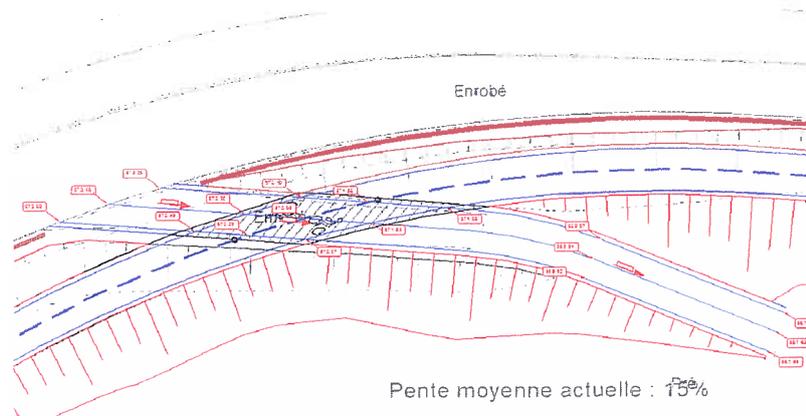
Intégration des accès agricoles Les accès agricoles seront traités comme des accès non prioritaires par rapport à la voie verte.



Intersection VV/Accès agricoles- Plan Uguet

Une signalisation spécifique (peinture verte, logo cycle, panneaux) sera mise en place et des potelets matérialiseront l'axe de la voie verte aux extrémités de l'intersection.

L'accès en pente raide nécessitera d'être repris. Il sera allongé et raidit jusqu'à 20%.



Intersection VV/Accès agricole spécifique- Plan Uguet

*Gestion des eaux
pluviales et des
réseaux existants*

Les eaux pluviales seront gérées de manière diffuse. Le dévers unique de la voie verte est de 2% vers les champs ou les fossés existants.

Les traversées de fossé seront busées par des canalisations du même diamètre que les buses existantes.

Le projet n'impacte pas le réseau électrique.

Les regards d'eaux usées et de France télécom seront remis à niveau lorsque ces derniers sont dans les emprises de l'aménagement.

Une canalisation de gaz sera éventuellement placée sous la voie-verte lors de sa construction. Celle-ci ira alimentée le collège à partir du chef-lieu d'Héry.

Aucun réseau d'éclairage public n'est prévu.

*Gestion des points
particuliers*

L'arbre existant le long de la route départementale est conservé.



Photo Uguet

Estimation des travaux **sommaire** L'estimation du coût des travaux comprend l'ensemble des prestations nécessaires à l'exécution des aménagements présentés ci-dessus.

Cette estimation comprend les postes de prix généraux, de travaux préparatoires, de terrassement, de voirie, de signalisation, de mobilier et de réseaux.

La précision est ici de plus ou moins 10 %.

Le montant total des travaux est estimé à :

- 285 276 Euros HT dans le cas où la glissière serait présente sur l'ensemble du linéaire,
- 215 676 Euros HT dans le cas où la glissière serait présente qu'en intérieur de courbe.

Conclusion

L'objectif du dossier est de proposer un aménagement répondant au mieux aux problématiques évoquées dans ce rapport.

La commune sollicite donc l'avis technique du département de la Haute-Savoie et l'aide financière nécessaire à ces investissements pour l'aménagement de la voie verte.

Fait à Francin,
Le 2 Mars 2011
Le Cabinet UGUET

